

DOCUMENTS POUR INSCRIPTIONS :

Soit en photocopie, soit par mail, soit clé USB
(jpeg,bmp ...)

Carte d'identité ou passeport.

Carte d'identité d'un parent (mineurs et domiciliés chez parents)

1 justificatif de domicile (facture de – 6 mois)

1 Attestation d'hébergement (voir sur notre site <<documents>>)

E. Photo faite au bureau ou E. photo (agrée ANTS)

Numéro de téléphone portable et adresse mail

ASSR1 ou ASR

TARIF AM SEGRE CONDUITE :

(du 01/01/2023 au 31/12/2023

230 € (8h de formation minimum)

10 € documents pédagogiques (livre code AM, Livret formation AM, attestations)

Leçon AM supplémentaire 25 € (l'heure)

Modalité de règlement : 70 euros à l'inscription et le solde de la facture à la fin des 8 heures de formation AM.

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES :

Casque homologué ;

Gants adaptés à la pratique moto (homologués avec marquage NF,CE,EPI , renforcés et munis d'un dispositif de fermeture aux poignets) ;

Un blouson ou une veste manches longues ;

Un pantalon ou une combinaison ;

Des bottes (pas de bottes de pluie) ou des chaussures montantes ;

En cas d'équipements non-conformes, la formation et le permis AM seront refusés au candidat

EXCLUSIVITE SEGRE CONDUITE :

1 heure de formation offerte en complément pour les détenteurs de 50 cm³ à vitesses.

LE PROGRAMME DE FORMATION (8H)

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
1	30 mns	Echanges sur les représentations individuelles autour de conduite. (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none"> Permet à l'enseignant de mieux connaître l'élève. Facilite les échanges sur le respect des règles, les grandes thématiques de sécurité routière et sur les comportements.
2	Minimum 1 h	Formation à la conduite hors circulation. (Sur parking privé à proximité de l'établissement)	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition des connaissances et compétences suivantes : Les équipements et leurs rôles : la connaissance des principaux organes de véhicule hors circulation.
3	30 mns	Apports théoriques (code de la route). (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition ou le rappel de connaissances nécessaires et indispensables avant la séquence de formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation.
4	Minimum 3h	Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique	<ul style="list-style-type: none"> Permet l'acquisition de connaissances et compétences suivantes : Démarrer et s'insérer : ralentir et s'arrêter ; stationner ; rechercher les indices utiles ; franchir les insertions ; changer des directions.
5	Sensibilisation aux risques (dans nos locaux)	Sensibilisation aux risques (dans nos locaux)	<ul style="list-style-type: none"> Cette séquence clôture de la formation et se déroule en présence d'un parent de l'élève mineur. Elle permet d'informer, de conseiller, de sensibiliser et de responsabiliser sur les enjeux de la conduite et sur les compétences travaillées durant la formation. En fonction des profils identifiés, quatre thématiques sont traitées.



11 rue Jules Ferry
Segré en Anjou Bleu 49500



Mail : segreconduite@orange.fr
Site : www.segreconduite.com

Permis AM
Personnes concernées.

Avoir 14 ans
Être né(e) après le 1^{er} janvier 1988.

Véhicules concernés

Cyclomoteur ou
quadricycle léger à
moteur de 50 cm³

Séquences 2 et 4 cumulées doivent avoir une durée minimale de 6h (conduite effective par l'élève).

La séquence 5 doit être réalisée en présence d'un représentant légal si l'élève est mineur. À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.